

Avis de sélection préalable pour occupation du domaine public communal

Procédure en application de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques

Dénomination de la collectivité

Commune d'Alet les Bains

49 Rue Nicolas Pavillon, 11580 Alet-les-Bains

Tél 0468699500

Mail : mairie.alet@wanadoo.fr

Pour tout renseignement, contacter Madame Ghislaine TAFFOREAU, maire,
0468699500 – g.tafforeau@orange.fr

Objet du contrat :

Convention d'occupation domaniale (Autorisation d'Occupation Temporaire / AOT du domaine public) pour l'exploitation d'un commerce de proximité.

Description :

La Commune d'ALET-LES-BAINS (11580) est propriétaire d'un bâtiment situé au 31, avenue Nicolas Pavillon 11580 ALET LES BAINS, dans lequel se trouve un local composé d'une salle de vente, d'une cuisine et d'un WC, le tout représentant une superficie de 69 ca. Le point multi-services possède également un espace terrasse extérieur non aménagé.

Ce bâtiment dit « Point-Multi-Services » était exploité par un opérateur qui y exerçait des activités de services publics de proximité nécessaires au développement économique communal en raison notamment de la carence de l'initiative privée selon une convention comportant des obligations de

service public et soumise au régime dérogatoire des contrats administratifs à raison de son objet et de la destination des locaux.

Ce bâtiment a fait depuis l'objet d'occupations du domaine public pour l'exploitation d'une épicerie et divers services annexes de proximité.

La commune procède à la sélection préalable d'exploitant souhaitant occuper les locaux pour y exercer une ou des activités de service de proximité telles que l'alimentation générale, dépôt de pain, librairie, papeterie, presse, débit de tabac, loto, jeux, PMU, point internet, restauration traditionnelle, restauration rapide sur place et à emporter, débit de boissons.

La convention d'occupation temporaire du domaine public, conclu à titre précaire et révocable, sera alors conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2024. Elle pourra être renouvelée sur décision expresse de la Commune pour une durée supplémentaire d'un an.

Le présent avis de publicité a vocation à permettre à la Commune de sélectionner un occupant pour exploiter le dit local sur le domaine public communal.

L'ensemble des exigences et attentes de la Commune sont mentionnées dans le dossier de consultation et notamment le projet de convention d'occupation du domaine publique qui est obligatoire dans toute ses mentions.

Les critères qui permettront à la collectivité de retenir le meilleur professionnel pour bénéficier de l'autorisation d'occupation sont les suivants par ordre de priorité suivant :

1- La qualité du projet commercial et d'exploitation en ce compris la pertinence des moyens techniques, humains et financiers affectés et l'aménagement de locaux ;

2. Les compétences et références dans l'activité proposée

3. Montant de la redevance proposée correspondant au pourcentage du chiffre d'affaires

La Commune se réserve le droit d'organiser des échanges complémentaires avec les candidats ayant déposé leur candidature afin d'obtenir des précisions sur leurs propositions ou des négociations avec, au maximum, quatre des candidats dont les propositions sont les mieux classées au regard des critères susvisés.

Elle pourra cependant décider d'attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

Aucune indemnité ne sera due au titre des études et prestations effectuées par les candidats dans le cadre de la présente consultation.

Les candidats non retenus seront informés dans les meilleurs délais par tout moyen (voie dématérialisée ou courrier postal).

Lieu d'exécution :

31, avenue Nicolas Pavillon 11580 ALET LES BAINS

Contenu du dossier à remettre :

Le dossier de candidature devra impérativement comporter :

- Une note de présentation du candidat comportant tout élément démontrant la capacité financière et technique du bénéficiaire pour mener à bien le projet : Un dossier de présentation du projet commercial proposé par le candidat comprenant un descriptif des prestations proposées (dont les périodes et heures d'ouverture, la date de première ouverture) et des moyens matériels, financiers dont résultats comptables des 3 exercices antérieurs et humains engagés (qualification du personnel via CV).
- La proposition de redevance d'occupation du candidat (correspondant à un % de son chiffre d'affaires annuel conformément à la formule visée à l'article 9.1 du projet de convention d'occupation temporaire du domaine public (mention identifiée en vert dans le corps du contrat)
- un extrait K BIS ou tout autre document attestant de la forme juridique du candidat
- l'attestation sur l'honneur datée et signée conforme au modèle joint au dossier de consultation
- tout document complémentaire jugé utile par le candidat permettant de prouver sa capacité professionnelle, technique et financière.

Les entreprises ayant moins de trois ans d'existence peuvent prouver par tout moyen qu'elles possèdent les garanties techniques et les capacités professionnelles requises. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité financière, l'un des renseignements demandés, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.

Les candidats pourront télécharger l'entier dossier de consultation sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <https://aletlesbains.com>

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent avis,
- Le descriptif des locaux,
- le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public,
- le modèle d'attestation sur l'honneur.

La date limite de remise des propositions est fixée au lundi 11 décembre à 12h

Les propositions qui parviendront après la date et l'heure fixées ci-dessus, ainsi que celles parvenues sous enveloppe non cachetée, ou ne respectant pas la forme de présentation, ne seront pas analysées et seront rejetées et renvoyées aux candidats.

Conditions de remise des projets :

Les dossiers seront remis sous pli cacheté. Ils devront impérativement être adressés avant la date limite de remise des offres, par les moyens permettant d'y donner date certaine.

Les dossiers pourront être déposés :

- sous support papier adressé par courrier recommandé avec avis de réception ou remis en main propre à l'adresse suivante :

Commune d'Alet- les -Bains

49 Rue Nicolas Pavillon, 11580 Alet-les-Bains

lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h et le vendredi de 10h à 12h

Le pli portera les mentions suivantes :

Offre pour : « Convention d'occupation domaniale - mise à disposition d'un local pour l'exploitation d'un commerce de proximité »

Envoi le vendredi 10 novembre 2023 à la publication :

Publication aux supports de presse suivants : L'indépendant et le Limouxin